

LE PORTAIL FAMILLE

<http://portail-saint-dizier.ciril.net>

Simple, gratuit et disponible 24h/24, le portail famille vous permet d'être informés des actualités relatives à votre enfant, de consulter et régler en ligne vos factures, de consulter ou modifier le planning de présence de votre enfant aux activités, de télécharger les documents nécessaires à vos démarches, de communiquer facilement avec le Service Vie Scolaire.

ATTENTION, le portail famille ne vous dispense pas des démarches d'inscription aux activités qui restent obligatoires.

COMMENT CA FONCTIONNE :

Le portail famille est composé d'un **ESPACE PUBLIC** et d'un **ESPACE PRIVE**.

The screenshot shows the 'Portail famille' website for Saint-Dizier. The page is divided into two main sections: 'Espace public' and 'Espace privé'. The 'Espace public' section includes 'Actualités' with news about school year 2017/2018, a 'Connectez-vous' login form, and an 'Inscrivez-vous' registration form. The 'Espace privé' section includes a 'DOCUMENTS' list with links to general information, school registrations, and school/extra-curricular fees. A yellow box labeled 'Espace public' has two arrows pointing up to the 'Actualités' and 'DOCUMENTS' sections. A yellow box labeled 'Espace privé' has an arrow pointing left to the 'Connectez-vous' and 'Inscrivez-vous' forms.

L'ESPACE PUBLIC

Il est ouvert à tous et permet de consulter, à tout moment, les actualités et les informations générales. Vous y trouverez tous les documents téléchargeables utiles à vos démarches d'inscription (inscription scolaire ou périscolaire).

L'ESPACE PRIVE

Il vous permet d'accéder à votre dossier, de consulter et régler vos factures en ligne, et de modifier certaines informations personnelles.

POUR VOTRE PREMIERE CONNEXION à votre espace privé, vous devez obligatoirement **créer votre compte internaute** sur la page d'accueil du portail en respectant les étapes suivantes :

Préparez les « numéro de dossier » et « nom du dossier » que vous aurez demandé au préalable au Service Vie Scolaire :

1. Cliquez sur le lien dans la partie "**Inscrivez-vous**".
2. Complétez le formulaire en **CREANT vos identifiants personnels (nom d'utilisateur et mot de passe)**. Ceux-ci vous permettront ensuite d'accéder directement au portail.
3. Saisissez vos « numéro de dossier » et « nom de dossier »
4. Enregistrez votre inscription.
5. Acceptez les conditions générales d'utilisation.
6. Validez votre inscription.

Vous recevez aussitôt un mail de confirmation de votre inscription : **Activer votre compte** en cliquant sur le lien contenu dans le mail.

Vous accédez alors aux différents services proposés par le portail :

The screenshot shows the 'Portail famille' website for the City of Saint-Dizier. The browser address bar displays 'https://portail-saint-dizier.ciril.net/'. The page header includes 'Ville de SAINTDIZIER' and 'PORTAIL FAMILLE VILLE DE SAINT DIZIER'. The main content area is organized into several service tiles:

- Mon dossier**:
 - Consulter mon dossier et mes démarches
 - Modifier mes coordonnées
 - Documents téléchargeables
- Inscription**:
 - Visualiser les activités de mes enfants
 - Inscrire les enfants à de nouvelles activités
- Planning**:
 - Visualiser le planning de mes enfants
 - Effectuer de nouvelles réservations
- Facturation**:
 - Payer mes factures sur tpi.budget.gouv.fr
 - Consulter l'historique de mon compte
- Messagerie / nous contacter**:
 - Consulter mes messages
 - Communiquer avec le service de soutien à l'action éducative

The footer contains the following links: [Accueil](#), [Nous contacter](#), [Mentions légales](#), and [Conditions générales d'utilisation](#).

Dans la partie "**Mon dossier**", vous pouvez :

- Consulter toutes vos informations personnelles : résumé de vos dernières démarches et informations relatives à vos enfants,
- Modifier vos coordonnées téléphoniques ou le mode d'envoi de vos factures,
- Accéder aux documents mis à votre disposition.

Dans la partie "**Inscription**", vous pouvez :

- Visualiser les inscriptions de vos enfants à l'école et aux activités périscolaires (accueils et restauration scolaire).

Dans la partie "**Planning**", vous pouvez :

- Visualiser le planning de présence de votre enfant aux activités
- Modifier le planning en ajoutant ou supprimant les réservations existantes, jusqu'à **1 semaine avant** le démarrage de l'activité. Au-delà, et jusqu'à 48h avant, toute demande de modification devra être formulée directement auprès du Service Vie Scolaire. Attention, cette possibilité n'est accordée qu'aux demandes justifiées par des raisons professionnelles ou familiales exceptionnelles.

Ce planning peut être modifiable par période, ou à l'année, en cliquant sur la fonction « modification avancée ».

Dans la partie « **Facturation** », vous pouvez :

- consulter l'historique de vos factures,
- payer en ligne votre facture 24h/24, 7 jours/7 (cf. annexe page 4).

Dans la partie « **messagerie** », vous pouvez :

- écrire au service de soutien à l'action éducative,
- prendre connaissance de vos messages éventuels.

ET POUR LES CONNEXIONS SUIVANTES :

Il vous suffit de saisir vos « nom d'utilisateur et mot de passe » personnels, créés lors de votre inscription sur le portail famille dans la rubrique « saisissez vos identifiants » de la page d'accueil.

Vous accédez ensuite aux différents services proposés par le portail.

Pour tout renseignement complémentaire

Service Vie Scolaire – 03.25.07.59.24

Cité Administrative (rez-de-chaussée) – rue de la Commune de Paris

affairescolair@mairie-saintdizier.fr

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30

ANNEXE

Modalités de paiement des avis de sommes à payer (en remplacement des factures).

A partir du site : <https://www.tipi.budget.gouv.fr>

VILLE DE SAINT-DIZIER PLACE ARISTIDE BRIAND 52100 SAINT DIZIER SIRET 21520323300014 BDF CHAUMONT 30001 00295 D5290000000 20	AVIS DES SOMMES A PAYER Paiement : TRESORERIE DE SAINT DIZIER COLLECTIVITES 3 RUE DU BRIGADIER ALBERT 52115 SAINT DIZIER CEDEX
Emetteur : BUDGET PRINCIPAL - VILLE DE SAINT-DIZIER Exercice : 2017 Journée : 15/02/2017 Bordereau : 10 Titre : 159 Emis et rendu exécutoire le 15/02/2017 Pour le Maire et par délégation Pascale KREBS	Débiteur : Monsieur NOM Prénom adresse

DESCRIPTIF	HT	TVA	TTC
NOM Prénom DU 01/11/2016 AU 30/11/2016 ACCUEIL PERISCOLAIRE TU: 2.00 Q: / 1.00 MT: 2.00 001 DELIBERATION N° 101062011 DU 27062011 002 DELIBERATION N° 101062011 DU 27062011 003 DELIBERATION N° 101062011 DU 27062011 004 DELIBERATION N° 101062011 DU 27062011 Imputation : (7067 - 211 -)	0.00	0.00	2.00
enfant XXX DU 01/11/2016 AU 30/11/2016 ACCUEIL PERISCOLAIRE TU: 2.00 Q: 1.00 MT: 2.00 Imputation : (7067 - 211 -)	0.00	0.00	2.00
enfant XXX DU 01/11/2016 AU 30/11/2016 RESTAURATION SCOLAIRE TU: 1.61 Q: 6.00 MT: 9.66 Imputation : (7067 - 251 -)	0.00	0.00	9.66
enfant XXX DU 01/11/2016 AU 30/11/2016 RESTAURATION SCOLAIRE TU: 1.61 Q: 6.00 MT: 9.66 Imputation : (7067 - 251 -)	0.00	0.00	9.66
Net à Payer			23.32

TITRE EXECUTOIRE en application de l'article L.252 A du livre des procédures fiscales, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles L.1617-5, D.1617-23, R.2342-4, R3342-8-1 et R.4341-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

MODALITES DE REGLEMENT :

- Par règlement en numéraire à la caisse du comptable chargé du recouvrement : veuillez rapporter dans ce cas le présent avis en venant payer, un reçu vous sera remis.
- Par chèque bancaire ou postal adressé au comptable chargé du recouvrement : veuillez joindre le talon détachable à votre chèque, sans le coller ni l'agrafer; LIBELLEZ obligatoirement le chèque ou le mandat à l'ordre du TRESOR PUBLIC, dans votre intérêt n'envoyez en aucun cas un chèque sans indication du bénéficiaire ainsi que des références de la créance dont vous vous acquitez.
- Sur internet avec votre carte bancaire : <http://www.tipi.budget.gouv.fr>

RENSEIGNEMENTS, RECLAMATIONS, DIFFICULTES DE PAIEMENT :

- **Renseignements**: si vous souhaitez obtenir des renseignements sur le décompte ou la mise à votre charge des sommes dues ou si vous estimez qu'une erreur a été commise, adressez-vous aux services de la collectivité ou de l'établissement désigné en haut du présent acte.
 - **Reclamations**: si vous avez une réclamation amiable à formuler, adressez-vous aux services de la collectivité ou de l'établissement désigné en haut du présent acte. Veuillez avoir l'obligeance d'informer également le comptable chargé du recouvrement de votre démarche en précisant les références du titre figurant en haut du présent acte.
 - **Attention** : la contestation amiable ne suspend pas le délai de saisine du juge judiciaire.
 - **Difficultés de paiement**: si vous avez des difficultés pour régler la somme qui vous est réclamée, adressez-vous, muni des justificatifs de votre situation, au comptable chargé du recouvrement désigné en haut du présent acte.
- VOIES DE RECOURS :** Dans le délai de deux mois suivant la notification du présent acte (article L. 1617-5 du code général des collectivités territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée ci-dessus en saisissant directement le tribunal judiciaire ou le tribunal administratif compétent selon la nature de la créance. A titre d'exemple :
- cantines scolaires : tribunal administratif
 - produits hospitaliers (trais d'hospitalisation, soins, frais d'hébergement, forfait journalier) : tribunal administratif
 - loyers d'habitation et charges locatives : tribunal d'instance
 - redevances d'assainissement : tribunal d'instance si le montant de la créance est inférieur ou égal au seuil fixé par l'article R 321-1 du code de l'organisation judiciaire et tribunal de grande instance au delà de ce seuil.
 - redevances d'enlèvement des ordures ménagères : tribunal d'instance ou de grande instance selon le même seuil que ci-dessus.
 - consommations d'eau, taxe locale sur la publicité extérieure : tribunal d'instance ou de grande instance selon le même seuil que ci-dessus
- * Si vous souhaitez être assisté d'un avocat et si vous remplissez les conditions fixées par la loi n° 91-647 du 10 juillet 1991, vous pouvez bénéficier de l'aide juridictionnelle. Vous devez en formuler la demande auprès du tribunal de grande instance.

Papillon détachable – Références à rappeler

VILLE DE SAINT-DIZIER BUDGET PRINCIPAL - VILLE DE SAINT-DIZIER	TRESORERIE DE SAINT DIZIER COLLECTIVITES 3 RUE DU BRIGADIER ALBERT 52115 SAINT DIZIER CEDEX
Paiement sur internet par CB : http://www.tipi.budget.gouv.fr	Identifiant collectivité : 018499
Exercice : 2017 Journée : 15/02/2017	Référence de la dette : 2017-159-1
Débiteur : NOM Prénom	Bordereau : 10 Titre : 159
Imputations : 1 : 7067 / 211 (2.00) 1 : 7067 / 211 (2.00) 2 : 7067 / 251 (9.66)	Net à Payer : 23.32 €

Pour payer sur tipi vous devez saisir l'identifiant de la collectivité : **018499**

Puis la référence de votre « dette » (facture)